

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Ville de Vernier édite un guide pour informer sur les droits et devoirs des locataires !

Vernier, le 27 février 2017 – La Ville de Vernier vient d'éditer une brochure « Informations aux locataires », qui s'adresse à tous les locataires et les personnes souhaitant le devenir. Ce document donne les principales informations relatives aux droits mais aussi aux devoirs des titulaires d'un bail à loyer. Encartée dans l'édition de février du magazine communal, ce précieux guide a été distribué aux 17'300 ménages de la Commune.

Avec la crise du logement qui affecte depuis plusieurs années le parc locatif sur l'ensemble de l'arc lémanique, la pression sur les locataires et les personnes en recherche de logement est aujourd'hui énorme. Dans ce contexte, les questions relatives aux droits et devoirs tant des propriétaires que des locataires sont devenues centrales. Or, le droit du logement, en Suisse, est un domaine complexe, qui évolue régulièrement et dont on n'a bien souvent qu'une connaissance lacunaire. Il n'est donc pas aisé pour tout un chacun d'avoir les acquis lui permettant de faire face avec sérénité aux situations qu'on rencontre fréquemment dans ce domaine.

Avec près de 80% de locataires, la Ville de Vernier est particulièrement touchée par ce type de problématique. Par ailleurs, sur le territoire communal, près de 30% des problèmes rencontrés par les habitants qui bénéficient d'un accompagnement social sont liés à des questions de logement. Pour Thierry Apothéloz, Conseiller administratif en charge de la cohésion sociale : « Il est nécessaire dans une commune comme Vernier de sensibiliser les habitantes et habitants aux aspects du droit du logement. Pour les autorités verniolanes, le projet qui émane du Conseil municipal a été accueilli avec beaucoup d'enthousiasme. Il est important d'offrir une information claire et objective sur les questions de bail à la population de Vernier. »

Encartée dans le magazine communal *ActuVernier*, elle a été distribuée à l'ensemble des ménages verniolans. Elle est également disponible à l'accueil des services communaux et sur le site internet www.vernier.ch/infolocataires.

Ce guide apporte des informations utiles et indique les services habilités à répondre aux questions des locataires. Il comporte également de précieux renseignements, que ce soit en matière de recherche de logement, de procédure ou de défense des locataires.

La Ville de Vernier espère ainsi que les citoyennes et citoyens seront mieux informés de leurs droits et qu'ils pourront dès lors les faire valoir.